

## **AVIS D'INSERTION**

### **COMMUNE DE GRIGNY**

---

#### **Enquête publique préalable au déclassement du chemin du Plessis pour partie Et de la rue des Jardins de la Ferme pour partie**

Par arrêté n°1136-2006 du 8 Juin 2006, Monsieur le Maire de la commune de Grigny a, conformément aux dispositions des articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière, prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement du Chemin du Plessis pour partie et de la rue des Jardins de la Ferme pour partie.

Monsieur Yves LE COZ, demeurant 60 bis, Avenue du Général de Gaulle BALLANCOURT–SUR–ESSONNE (91610), a été désigné par arrêté de Monsieur le Maire n°1133.2006 du 6 juin 2006 en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Grigny, Service Urbanisme, 19, route de Corbeil, pendant 15 jours consécutifs du Vendredi 30 Juin au Samedi 15 Juillet 2006 aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit :

- les lundi, mercredi, jeudi et vendredi  
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
- le mardi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Grigny, Service Urbanisme, les :

Vendredi 30 Juin 2006, de 9h à 12h

Samedi 15 Juillet 2006, de 9h à 12h

A l'expiration du délai de l'enquête prévue à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 15 jours pour transmettre au Maire de la commune de Grigny le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Grigny, Service Urbanisme. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur les panneaux d'affichage de la commune 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Un exemplaire des journaux dans lesquels l'avis sera publié sera annexé au dossier soumis à enquête.